FICHE PRATIQUE

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

« Référencement des prestataires – Mode d'emploi »

C2RA Champagne-Ardenne / Structure porteuse : CRESCA
Adresse : 48, rue du Barbâtre à Reims (51100)
Tél : 03 26 07 96 43 / Email : cresca-c2ra@wanadoo.fr

FICHE PRATIQUE

Vous envisagez de participer au **D**ispositif **L**ocal d'**A**ccompagnement (DLA) en Région Champagne-Ardenne, sur des missions d'appui technique et méthodologique en direction des structures d'utilité sociale, créatrices d'emploi. Dans ce cadre, le C2RA et les 4 DLA souhaitent renforcer la qualité du dispositif au service des bénéficiaires, ce qui passe par une réflexion conjointe sur les coopérations avec les prestataires.

L'objectif de la fiche d'identification est de faire apparaître les compétences techniques des prestataires mais également d'identifier leurs spécificités et leurs complémentarités. Cela aboutira à un affichage lisible et aisément communicable du « qui fait quoi ? ». Il s'agira d'une cartographie accessible et actualisable destinée à faciliter les démarches des DLA dans leurs recherches de prestataires pour effectuer un choix mieux adapté.

L'objet de cette démarche est avant tout, d'identifier les compétences actuellement disponibles et celles mobilisables à court ou moyen terme, dans une perspective de monter le dispositif en qualité. Ce document a été élaboré par le C2RA de Champagne-Ardenne sur la base des outils développés par les quatre DLA de sa région. Ce qui confère à ce document de référence une légitimité à laquelle peut prétendre l'ensemble des prestataires !

La démarche suit les étapes suivantes :

- La fiche d'identification est téléchargeable dans la base documentaire du site internet www.dla-ca.org (rubrique : référencement prestataires). Elle peut être envoyée par courrier et/ou par mail aux prestataires qui souhaitent entrer dans le dispositif DLA après un premier contact avec Edgar GRANTOT, le Chargé de Mission du C2RA soit par téléphone au 03.26.07.96.43 soit par mail à l'adresse suivante cresca-c2ra@wanadoo.fr
- Les prestataires renseignent la fiche d'identification avec leur équipe.
- Ils revoient la fiche d'identification par courrier et/ou par mail au Chargé de Mission C2RA, munie des CV des intervenants ainsi que de tous les documents permettant d'apprécier les compétences et expériences des prestataires (plaquettes, références, etc.).
- Une rencontre est possible avec les prestataires de la structure pour affiner les réponses mais également pour apporter des compléments d'information.
- La restitution sera faite aux Chargés de Mission DLA de la région Champagne-Ardenne, lors des « inter-DLA ».

A l'issue de la période d'identification et de qualification des compétences disponibles, un classeur d'experts est réalisé annuellement par le C2RA à destination des Chargés de Mission DLA exclusivement.

A noter :

Il est demandé pour chaque prestataire, un référent du DLA, à charge pour lui d'identifier la personne ressource qui interviendra sur les différentes prestations. C'est avec lui que se font les premiers contacts et que peut se réguler l'action, en cas de difficultés. **Bien évidemment, les compétences des intervenants doivent être présentées en joignant impérativement leur CV.**

Nous vous rappelons que la taille de la structure n'est en aucun cas, un critère de choix. C'est une indication qui permet de connaître le prestataire.

FICHE PRATIQUE

Les principes de la fiche d'identification :

Dans ce contexte, il était indispensable de créer un outil commun permettant de référencer les compétences et les expériences des prestataires pour enrichir notre base de données. Les documents à renseigner reprennent les nomenclatures de notre base de données afin de simplifier les saisies.

La fiche d'identification est centrée sur les « critères de performance » observables. L'idée est ainsi de partir du constat que les prestataires sont spécialisés sur un secteur (ou domaine) donc ils ont une expertise particulière eu égard à leur activité principale. En aucun cas, vous ne devez indiquer dans cette fiche, des compétences ou des expériences, sous prétexte que vous avez déjà travaillé sur un secteur. En effet, on peut très bien intervenir sur une structure du secteur sport parce qu'on a une compétence en GRH. Ce sera cette compétence que vous devrez valoriser dans les questions et non la spécialisation filière. A contrario, on peut très bien avoir une expertise précise sur le secteur environnement, avec une compétence sur la relation au territoire et partenaires spécifiques qui délimitent le marché mais ne pas pouvoir intervenir sur une compétence liée à la fiscalité associative. Dans cette démarche, vous ne devez pas cocher tous les domaines sectoriels. Il se peut même que vous n'en cochiez aucun ! Ce sera alors l'expertise « compétences » qui vous caractérisera. Vous pouvez, dans la case observations éventuelles, indiquer les croisements entre domaines sectoriels et compétences thématiques. Par exemple : Domaine sportif / Management GRH / Conduite de projet évaluation.

Les informations recueillies vont nous permettre d'identifier et de formaliser les interventions techniques propres à chaque prestataire auprès des structures d'utilité sociale, dans le cadre du dispositif DLA. Ainsi, nous éviterons la tentation de certains à recourir à la sous-traitance ou à la coopération avec d'autres partenaires.

Nous ne manquerons pas d'améliorer et de compléter cette fiche, au fil des expériences communes, car je vous le précise, celui-ci vous sera envoyé tous les ans, pour actualiser vos compétences et vos expériences.

Les caractéristiques de la fiche d'identification :

Que vous soyez déjà prestataire du dispositif DLA en Champagne-Ardenne ou que vous envisagiez de l'être, il s'agit ici, de vous préciser un cadre de référence commun à tous, concernant la méthodologie d'intervention auprès des structures d'utilité sociale que nous vous demanderons de respecter à l'avenir et ceci dans des délais définis au préalable.

- Les informations données par les fiches sont donc précieuses car elles permettent d'identifier et formaliser les techniques propres à chaque prestataire, sans pour autant être identiques.
- Les CV de vos intervenants favoriseront l'identification des compétences, des connaissances et des expériences requises ainsi que la capacité de mise en œuvre des interventions de votre structure.
- L'analyse des capacités exige ici, de votre part, une relecture de vos pratiques.
- En ce qui concerne les personnes ressources, il est important de savoir si une compétence donnée est portée par un unique intervenant ou si elle est partagée par tout ou partie de l'équipe. Les impacts ne sont bien évidemment pas les mêmes en cas de modification de l'organisation des structures.

FICHE PRATIQUE

Le cheminement :

L'idée du référencement est de permettre le développement des coopérations entre les Chargés de Mission DLA et les prestataires dans le but d'améliorer la qualité de l'offre d'accompagnement faite aux bénéficiaires et ainsi d'éviter tout décalage entre la commande (le cahier des charges) et les besoins réels des associations.

Dans cette perspective, un guide est également téléchargeable dans la base documentaire du site internet www.dla-ca.org (rubrique : référencement prestataires). Il explique les différentes phases concernant la mise en place du plan d'accompagnement issu du diagnostic partagé avec la structure :

- L'appel à concurrence
- L'accueil de la structure
- Mise en place de l'ingénierie
- Evaluation
- Suivi
- Mise en réseau

Le C2RA est chargé du référencement des prestataires qui envisagent d'intégrer le dispositif DLA en Champagne-Ardenne afin de créer un classeur d'experts équilibré de ressources comportant une variété des expertises et des méthodologies adaptée aux structures d'utilité sociale pour répondre à leurs problématiques.

L'harmonisation des prix :

Les Chargés de Mission DLA proposent un budget et le prestataire, en construisant son projet, étape par étape, justifie du nombre de jours dans le cadre de ce budget préalablement défini. Le coût de l'accompagnement indiqué dans la proposition par le prestataire doit être exprimé en jour et justifié au regard de son projet. L'objectif du C2RA est d'harmoniser les coûts d'intervention des prestataires au niveau régional (tarification unique).

Quelques règles à respecter :

- Intervenir sur la totalité de la région Champagne-Ardenne de façon non exclusive,
- Proposer un tarif unique de base par journée TTC (hors frais) et identique pour la région Champagne-Ardenne,
- Respecter les délais et la confidentialité,
- Ne pas recourir à la sous-traitance (sauf si celle-ci est identifiée dans la proposition pour laquelle vous avez été retenu),
- Respecter la convention tripartite sans en changer unilatéralement les modalités,
- Réaliser la mission avec diligence et dans l'intérêt de la structure,
- Respecter les obligations en termes de communication (logos) et de contenu (rapports de fin de mission),
- Ne pas recourir aux stagiaires pour les missions d'accompagnement dans le cadre du dispositif DLA.

FICHE PRATIQUE

<u>A noter</u> : Dorénavant, un prestataire ne pourra effectuer des ingénieries dans le cadre du dispositif DLA, qu'à la seule condition de remplir au préalable la fiche d'identification et de fournir les CV des intervenants ainsi qu'une plaquette présentant l'offre de services.

Toutefois, votre référencement en tant que prestataire ne vaut pas accord. Il s'agit d'une présélection permettant un gain de temps dans le choix d'un prestataire. La décision reste soumise à un appel à projet simplifié !